





1, rue de Bastogne • L-9154 Grosbous www.g-w.lu

## **AVIS AU PUBLIC**

Concerne:

Règlement de circulation du 20 octobre 2023 modifiant le règlement général de

circulation modifié du 13 décembre 2018 de l'ancienne commune de Grosbous

Réf.:

cce/rc/avis/23/5353 - 322/23/CR / 846x6f28c

Conformément aux dispositions de l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, il est porté à la connaissance du public que la délibération du conseil communal de Groussbus-Wal (réf.4) du 20 octobre 2023 modifiant le règlement général de circulation modifié de l'ancienne commune de Grosbous du 13 décembre 2018 a été approuvée par Madame la Ministre de la Mobilité et des Travaux publics le 4 décembre 2023 et par Monsieur le Ministre des Affaires intérieures le 12 janvier 2024.

Le texte intégral du règlement est à la disposition du public au secrétariat communal, où il peut en être pris copie sans déplacement.

Grosbous, le 22 janvier 2024

pour le collège des bourgmestre et échevins,

e bourgmestre.

le secrétaire

Date de l'affichage:

23 janvier 2024